

Directive pour l'indicateur clé 12 de la KoGe (version 9.8.2021)

<p>Nombre de personnes a.) informées et / ou* b.) formées aux droits des groupes de population marginalisés et vulnérables</p> <p><i>* Les projets / programmes peuvent faire rapport à cet indicateur s'ils ne font rapport qu'à a; ou seulement à b; ou à la fois a et b.</i></p>	
<p>Effet à court terme 4.3 (short-term outcome)¹: Sensibilisation accrue aux droits et respect accru des droits</p> <p>Extrant 4.3a (output)²: Information et formation sur les droits des personnes marginalisées et vulnérables (par exemple, les peuples indigènes, les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, etc....)</p>	
<p>Type d'indicateur</p>	<p>Périodique (évaluation périodique au fil du temps)</p>
<p>Définitions techniques</p>	<p>Les individus / groupes marginalisés et vulnérables (MaVu) sont définis au début d'un projet par chaque organisation locale de mise en œuvre en fonction du contexte et de leur expérience. Les individus / groupes marginalisés n'ont pas accès aux droits, aux ressources et aux opportunités et ne sont peut-être pas en mesure de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique. Les marginalisés sont souvent les plus vulnérables, ce qui signifie qu'ils sont exposés à une gamme de préjudices possibles et qu'ils sont incapables de les traiter de manière adéquate. Les gens peuvent aussi être MaVu en raison de l'orientation sexuelle, du sexe, de la géographie, de l'appartenance ethnique, de la religion, du déplacement, des conflits ou d'un handicap.</p> <p>Les droits des MaVu sont reflétés dans les sections pertinentes des conventions / traités / protocoles internationaux et / ou régionaux et / ou des constitutions / lois nationales sur les droits de l'homme: Les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte internationale des droits de l'homme comprenant la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et ses deux protocoles facultatifs, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (1966) • Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD, 1965) • Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979) • Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT, 1984) • Convention relative aux droits de l'enfant (CRC, 1989) • Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICMW, 1990) • Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CPED, 2006) • Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD, 2006) <p>Autres instruments importants des droits de l'homme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention contre la criminalité transnationale organisée (2000) • Convention de l'OIT sur le travail forcé (n° 29), 1930 • Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux (n° 169), 1989 • Règle des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949) • Protocole pour prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000) <p>Instruments régionaux des droits de l'homme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention interaméricaine des droits de l'homme (1979) • Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) • Charte asiatique des droits de l'homme (1998) • Charte arabe des droits de l'homme (2004)

¹ Réalisation, c.-à-d. les effets probables ou obtenus à court, moyen ou à long terme des produits d'une intervention (OCDE 2002, modifié).

² Extrant (Produit) - Biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement. Le terme peut s'appliquer à des changements induits par l'action qui peuvent conduire à des effets directs (OCDE 2002).

	<p>Personnes signifie MaVu, mais aussi d'autres parties prenantes qui peuvent contribuer à accroître la sensibilisation et le respect des droits MaVu.</p> <p>Informé sur les droits de MaVu signifie fournir des éléments factuels et connaître les droits et obligations des MaVu et leur signification dans leur contexte spécifique. La fourniture d'informations peut avoir lieu dans le cadre de réunions individuelles ou de groupe établies telles que des appels vidéo ou des réunions en face à face.</p> <p>Formé sur les droits de MaVu signifie que les participants sont «informés» (voir ci-dessus) et - en plus – qu'on leur apprend comment utiliser les informations pour exiger, revendiquer et protéger leurs droits pour eux-mêmes et pour les autres. Chaque formation doit avoir un manuel de formation définissant le but, les objectifs, le programme et le nombre de sessions et peut ou ne peut pas inclure un test final. Les exemples courants de formations sont des formations sur défense des droits (en anglais : «advocacy») et la formation de formateurs (ToT),...</p> <p>Les enfants sont des personnes de moins de 15 ans; les jeunes ont entre 15 et 24 ans et les adultes ont plus de 25 ans.</p>
<p>Justification, bonne performance et interprétation des résultats</p>	<p>L'information et la formation sur les droits des MaVu (output 4.3a) sont une condition préalable à une prise de conscience et un respect accrus de leurs droits (outcome à court terme 4.3), ce qui contribue à son tour à des sociétés plus justes et inclusives. Un nombre élevé de participants à des séances d'information et de formation de haute qualité est considéré comme une bonne performance. Cependant, le nombre à lui seul ne permet pas de tirer des conclusions sur la qualité et la pertinence par rapport au contexte spécifique.</p>
<p>Ligne de base</p>	<p>La ligne de base au début de chaque année est toujours 0.</p>
<p>Collecte de données</p>	<p>Données requises / fréquence / désagrégation Après chaque activité, le nombre d'individus est enregistré, ventilé par sexe, groupe d'âge (enfants, jeunes, adultes). Les meilleurs efforts sont faits pour éviter le comptage multiple des mêmes personnes au cours de la même année civile.</p> <p>Outils de collecte de données Listes de participation / présence (avec ou sans nom), listes d'activités, pré- et post-questionnaires, outils de collecte de données numériques.</p>
<p>Reporting de données</p>	<p>Jan / Fév: l'organisation locale de mise en œuvre soumet les données au partenaire suisse en utilisant la dernière version de «l'outil de reporting et d'apprentissage de l'indicateur».</p>
<p>Exemple travaillé</p>	<p>47 jeunes femmes (dont 40 MaVu), 23 jeunes hommes (dont 18 MaVu), 157 femmes adultes (dont 131 MaVu) et 134 hommes adultes (dont 102 MaVu) ont été informés sur les droits de MaVu.</p>